

Verrues anales ou condylomes acuminés

Les verrues anales, appelées également condylomes acuminés, peuvent se retrouver autour ainsi qu'à l'intérieur de l'anus. Elles font partie des maladies sexuellement transmissibles, pouvant également se retrouver sur la peau des organes génitaux externes. Elles apparaissent sous la forme de petites excroissances de la taille d'une tête d'épingle, pouvant s'agrandir progressivement et couvrir l'ensemble de la région anale. Habituellement les condylomes ne produisent ni gêne ni douleur. Parfois les patients présentent des symptômes tels que des démangeaisons, des saignements, des écoulements de mucus ou la palpation de masses perianales.

La cause de verrues anales

Elles sont causées par un papilloma virus humain (HPV), qui est transmis de personne à personne par contact direct. Il s'agit de la même famille de virus que les verrues vulgaires. Le HPV est considéré comme une maladie sexuellement transmissible (MST). Il n'est pas nécessaire d'avoir des rapports anaux pour présenter des condylomes anaux.

Traitement des verrues anales

Les verrues anales doivent être traitées. Si elles ne sont pas retirées, habituellement les verrues grandissent et se multiplient. Sans traitement, les verrues entraînent un risque accru de cancer de la région atteinte.

Si les verrues sont petites et situées uniquement sur la peau entourant l'anus, elles peuvent être traitées par des agents topiques (podophylotoxine, imiquimod). Elles peuvent également être retirées par cryothérapie (congélation à l'azote liquide) ou brûlées (cautérisation).

Plus nombreuses et surtout plus volumineuses elles peuvent aussi être vaporisées au Laser CO₂, ou être excisées chirurgicalement. Ces techniques d'excisions amènent un résultat immédiat, nécessitant une anesthésie locale ou générale, en fonction du nombre et de la localisation exacte des verrues traitées.

Anuscopie

Il est important de pratiquer un examen intra-anal au moyen d'un anoscope afin de s'assurer de l'absence de lésion se situant dans le canal anal. La présence de lésions dans le canal anal indique la nécessité d'un traitement chirurgical. Il est également important d'examiner l'entier de la région pelvienne, incluant les organes génitaux externes, le vagin et le col de la matrice à la recherche d'autres verrues pouvant nécessiter un traitement complémentaire.

Une hospitalisation est-elle nécessaire ?

Les traitements chirurgicaux sont toujours ambulatoires.

Quelle est la durée de l'arrêt de travail ?

La majorité des patients sont modérément gênés pour quelques jours, des bains de siège étant prescrits ainsi que des antalgiques. En fonction du nombre de lésions, certaines personnes retournent au travail dans les 48 heures, d'autres ayant besoin d'une semaine de réhabilitation.

Un seul traitement est-il suffisant ?

La récurrence des lésions virales est fréquente. Le virus qui provoque les condylomes peut rester dans les cellules cutanées et réapparaître quelques semaines ou mois après traitement. La réapparition de condylomes doit être traitée par l'application de crèmes (imiquimod) pendant plusieurs mois.

Occasionnellement, dans ces situations un second, voire un troisième traitement peut s'avérer nécessaire.

Combien de temps dure le traitement ?

Les consultations de contrôle sont nécessaires plusieurs mois après la disparition des lésions virales.
